

**Séance du Conseil de Ville
du 28 octobre 2013 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 9 du 30 septembre 2013
4. Questions orales
5. Développement de l'interpellation 3.11/13 - "Gaz de schiste en sous-sol ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
6. Développement de l'interpellation 3.12/13 - "Quelle politique du logement pour Delémont ?", PS, M. Jude Schindelholz
7. Développement de l'interpellation 3.13/13 - "Salaires minimums : que fait la commune ?", CS•POP•Verts, Mme Paola Stanic
8. Développement de l'interpellation 3.14/13 - "Transformation de l'allocation de naissance en bons cadeaux", CS•POP•Verts, Mme Paola Stanic
9. Développement de l'interpellation 3.15/13 - "Logements pour étudiants, stagiaires et jeunes en premier emploi", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
10. Développement de l'interpellation 3.16/13 - "Les éoliennes ne brassent-elles que de l'air ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Développement du postulat 4.03/13 - "Stations de recharge publiques pour vélos électriques", PLR, M. Christophe Günter
12. Développement du postulat 4.07/13 - "A quand un prix famille pour les piscines", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
13. Développement de la motion 5.14/13 - "Prévenir et régler les installations intempestives et illégales de gens du voyage sur des terrains privés par une procédure claire et responsabilisante", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
14. Développement de la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous", PS, Mme Murielle Macchi
15. Réponse au postulat 4.01/13 - "Meurtres en série d'espèces indigènes : des mesures simples à prendre ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
16. Réponse à la motion 5.01/13 - "Déclaration des intérêts des membres des autorités communales", PS, M. Alphonse Poupon
17. Réponse à la motion 5.02/13 - "Mesures visant à compenser la baisse des rentrées fiscales induite par l'harmonisation fiscale des couples mariés", PLR, M. Julien Crevoisier
18. Réponse à la motion 5.03/13 - "Sécurité des enfants", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz-Aeschbacher
19. Réponse à la motion 5.05/13 - "Un soutien communal pour trouver un local commun aux sociétés locales", PS, M. Jude Schindelholz
20. Réponse à la question écrite 2.05/13 - "Avenir de la Puce Verte à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
21. Résolution interpartis 1.03/13 - "Oui le 24 novembre", M. Francis Charmillot
22. Résolution 1.04/13 - "Revotons de manière transparente et équitable", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
23. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Anne Froidevaux, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle invite l'assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès de M. Rémy Erard, membre de la Commission de l'énergie et des eaux et ancien membre de la Commission des travaux publics.

Mme Froidevaux excuse l'absence de Mme Esther Gelso, en voyage humanitaire avec le groupe Nicaragua, et de M. Damien Chappuis, convalescent. Elle soumet à l'approbation du Conseil de Ville le report du développement de l'interpellation 3.12/13 - "Quelle politique du logement pour Delémont ?", PS, M. Jude Schindelholz, et de la réponse à la motion 5.03/13 - "Sécurité des enfants", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz-Aeschbacher, à la demande de cette dernière.

DECISION : le report des points 6 et 18 à la séance du 25 novembre 2013 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Froidevaux souhaite une cordiale bienvenue à MM. Thierry Kamber, PS, et Sébastien Grun, qui siègent pour la première fois. Elle communique les conclusions de l'avis de droit établi par l'avocat-conseil s'agissant de la récusation de Mme Magali Rohner lors du débat relatif à la modification du secteur du Creux-de-la-Terre, avis qui stipule que cette conseillère de ville avait l'obligation de se retirer en raison de ses intérêts personnels. L'avocat-conseil relève toutefois que la décision en la matière aurait dû être prise non pas par le Bureau mais par le Conseil de Ville lui-même siégeant sans Mme Rohner. Cet avis de droit sera transmis à chaque responsable de groupe.

Finalement, Mme Froidevaux donne lecture de la résolution interpartis 1.03/13 - "Oui le 24 novembre", et 1.04/13 - "Revotons de manière transparente et équitable...", et les met en circulation pour signature.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1^{er} vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2^{ème} vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Didier **Schaller**

M. Paul Fasel est remplacé par M. Félix **Baumann**

Mme Rébecca Lena est remplacée par M. Thierry **Kamber**

Mme Emilie Schindelholz-Aeschbacher est remplacée par M. Sébastien **Grun**

Sont excusés

MM. Alain Steger et Pierre-Alain Voisard

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 9 DU 30 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal no 9 du 30 septembre 2013, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

6. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL

A) **Modification de l'aménagement local - Plan de zones 1 "Bâti" et art. 3.1.5. du RCC - Extension des zones UA, ZVA et de la zone d'habitation HA, secteur j, "Creux-de-la-Terre"**

Page 91

...

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, ...

4. QUESTIONS ORALES

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, rappelant qu'à la suite de démissions, le Conseil d'administration de Comptoir delémontain SA se compose de deux personnes uniquement, relève que la Ville n'y est plus représentée. Il demande au Conseil communal s'il envisage d'intervenir pour rétablir une situation plus équilibrée.

Mme Françoise Collarin confirme les démissions de la majorité des membres, vu leur impossibilité de s'exprimer et de participer à la gestion du Comptoir et afin de ne pas être concernés par d'éventuelles démarches auxquelles ils n'étaient pas favorables. Mme Collarin indique que le contrat liant la Ville à la société échoit en mars 2015 et qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet à ce jour.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, souligne que l'arrêt de bus situé aux abords du magasin Jumbo ne dispose ni de banc ni d'abri, alors que cette ligne est empruntée par des personnes âgées. Aussi, il demande si une protection contre les intempéries peut être installée, de même qu'un banc. Par ailleurs, de nombreux abris étant en mauvais état, selon lui, il souhaite savoir si la Ville dispose d'une vue d'ensemble des différents lieux et si des aménagements sont prévus.

Mme Françoise Collarin indique que cette problématique est étudiée dans le cadre de l'agglomération, relevant que des contraintes limitent les possibilités d'aménagement. Dans l'attente de l'achèvement de l'étude, elle prend note de la suggestion de M. Montavon.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur la résolution 1.04/13 au sujet de la récente votation relative au Creux-de-la-Terre, rappelle qu'une proposition du groupe socialiste a été refusée par 20 voix contre 19 - résultat qu'il considère comme étant aléatoire - alors qu'une conseillère de ville venait d'être exclue en raison d'un conflit d'intérêts, que M. Baettig met en doute. A son sens, une votation de cette importance ne peut pas être soumise au peuple si une incertitude subsiste. Il se dit interpellé par le procédé, estimant qu'en cas de conflits d'intérêts, la personne concernée devrait en être avertie pour pouvoir se faire remplacer. Selon lui, la séance en question comptait de plus trop d'objets qui ont pu provoquer la lassitude des conseillers et il estime urgent de réactiver le débat sur la question des conflits d'intérêts, d'autant que d'autres conseillers de ville habitent aux abords de la zone. D'autre part, M. Baettig relève que deux membres du Bureau font partie du comité favorable au projet, d'où son interrogation quant à leur transparence. Dans ces circonstances, il estime judicieux de reporter la votation du 24 novembre à ce sujet.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle qu'aucun membre du Législatif n'a demandé un second vote, d'autant que la voix de la personne récusée aurait mené à une égalité, donc un rejet. M. Kohler estime que ce vote relève de la démocratie et qu'il ne doit pas être remis en cause par des subterfuges, manœuvre qu'il considère comme étant antidémocratique. Il rappelle que cet objet a été le premier traité au cours de la séance et que ses débats se sont déroulés dans une très bonne atmosphère. S'agissant de la récusation, M. Kohler est d'avis qu'elle doit relever du bon sens, chaque membre ayant l'obligation de se retirer avant même d'être prié de le faire. Il souligne également que le Conseil de Ville ne peut prendre une décision contraire aux lois supérieures qui stipulent que les personnes directement touchées dans leurs intérêts personnels doivent se récuser.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revenant sur la présence d'une antenne dans le secteur des Viviers qui empêche l'extension de la zone d'habitation en raison de ses effets ionisants, indique que les ondes interfèrent avec la matière pour le bien, à l'instar de l'imagerie médicale, mais qu'elles perturbent également les organismes. Aussi, il demande au Conseil communal de quelles informations il dispose s'agissant des effets de l'antenne en question. Sont-elles suffisamment précises et crédibles pour empêcher toute habitation ou cet argument a-t-il été utilisé pour éviter toute discussion quant au choix du secteur du Creux-de-la-Terre ? En dernier lieu, en cas de forte intensité des rayons ionisants, il souhaite connaître les démarches de l'Exécutif pour protéger les habitants de ce secteur.

Mme Françoise Collarin indique que les constructions actuelles se situent dans les limites réglementaires. Toute autre construction nécessiterait le déplacement ou la suppression de l'antenne, ce qui n'est pas envisagé vu qu'elle dessert de nombreux utilisateurs de la vallée. Les informations dont dispose le Conseil communal lui ont été fournies par les instances compétentes et elles ont contribué à l'élaboration du Plan directeur de l'époque. Mme Collarin les tient à la disposition de M. Ribeaud.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, relève que la sécurité des enfants aux abords des écoles est compromise en raison du stationnement dangereux des véhicules aux heures d'ouverture et de fermeture des classes, malgré les efforts de sensibilisation des enseignants, des parents et de la Ville. M. Berthold invite le Conseil communal à examiner les mesures améliorant la sécurité des écoliers près des sites scolaires et demande si des places de stationnement pour déposer les enfants, quelque peu éloignées des écoles, pourraient être prévues.

Mme Françoise Collarin indique qu'un nouveau plan de circulation, après consultation, sera mis en place aux abords du Gros-Seuc, prévoyant la fermeture de la section allant du rond-point de la rue de l'Avenir jusqu'à l'école, avec une autorisation pour les bordiers, les enseignants et d'autres personnes dispensant des cours dans ce bâtiment. Des zones permettant de déposer les écoliers seront organisées à la rue de l'Avenir et à la route de Bâle.

M. Pierre Berthold est satisfait.

M. Francis Charmillot, PS, s'étonne de l'installation des décorations de Noël, qu'il juge prématurée, et souhaite connaître les règles en la matière, se demandant si ce matériel est sur le plan écologique le plus efficace.

M. Jean-Yves Gentil rappelle que ces décorations sont installées chaque année à la même période, admettant que les conditions météorologiques de cette année suscitent certaines interrogations. De plus, en raison du déménagement en cours des Services industriels à la rue de la Jeunesse, le matériel n'a pas été déplacé mais directement installé, évitant une manipulation supplémentaire. M. Gentil indique que de nouvelles décorations seront prochainement posées dans d'autres quartiers, notamment celui de la gare.

M. Francis Charmillot est satisfait.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, relève le mauvais état des façades du Café de l'Espagne, bâtiment souvent photographié par les touristes. Même s'il s'agit d'un immeuble privé, il estime que la Ville devrait intervenir pour la sauvegarde des fresques et de la frise, très endommagées.

Mme Françoise Collarin, confirmant l'état des façades, indique que des contacts ont déjà été pris avec le propriétaire s'agissant des fenêtres, qu'il a remplacées. Pour l'heure, la Ville ne pourrait que l'inciter à entreprendre des travaux de rénovation des façades. De plus, il appartient au propriétaire d'entreprendre toute démarche en vue de l'obtention de subventions, que la Ville n'accordera pas.

M. André Parrat n'est pas satisfait.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relevant les problèmes de mobilité dans le quartier de la gare, indique qu'un panneau autorisant le stationnement exclusif pour les livreurs de Coop Pronto a été installé. Il leur permet de parquer leur camion sur deux places, dont l'une est réservée en temps normal aux personnes handicapées. M. Rebetez demande s'il est possible d'annuler cette autorisation et de restituer la place aux conducteurs à mobilité réduite.

Mme Françoise Collarin relève que quelques désagréments surviennent dans ce quartier durant la construction de la vélostation. En ce sens, elle ne peut pas garantir de redonner à ces places leur affectation primaire, ce qui pourra être le cas une fois la construction plus avancée.

M. Camille Rebetez est satisfait.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, informe des difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes ou aveugles dans leur déplacement sur le territoire cantonal, et à Delémont en particulier, dans le quartier de la gare notamment. Elles se disent gênées par des aménagements sur les trottoirs, notamment des poteaux empêchant tout parcentage ou des panneaux d'information. Par ailleurs, les lignes de guidage font défaut, par exemple entre la gare ferroviaire et la gare postale. Prêtant une attention particulière à cette thématique, Mme Beuret demande si des contacts avec la Fédération suisse des aveugles et Pro Infirmis ont déjà eu lieu, afin de procéder au plus vite à des aménagements à cet endroit, entre autres le retrait des poteaux et la création de lignes de guidage.

Mme Françoise Collarin précise qu'en cas d'aménagement, la Commune tient compte des obstacles gênant les personnes malvoyantes et qu'elle a déjà été interpellée à ce sujet à plusieurs reprises. Toutefois, certaines signalisations installées sur les trottoirs ne peuvent pas être posées sur la route. S'agissant des lignes de guidage, la Ville n'entrera pas en matière, de tels marquages existant sur les quais mais n'ayant jamais été créés sur les trottoirs. Mme Collarin en débattrait avec les associations avec lesquelles le Service UETP est en contact.

Mme Jeanne Beuret est satisfaite.

5. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.11/13 - "GAZ DE SCHISTE EN SOUS-SOL ?"**, **UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rapporte la présence de gaz de schiste dans le sous-sol du Val de Travers, ce qu'indique la société Celtique Energie. Le projet d'extraction pourrait générer près de 500 millions de francs de retombées économiques, s'il se concrétise. Il rappelle la controverse qui prévaut en ce qui concerne cette source d'énergie, vu les risques écologiques difficilement évaluables que provoque la fracturation hydraulique, tout en précisant qu'une nouvelle méthode existe dans laquelle l'eau est remplacée par du propane liquide, sans additif chimique. M. Baettig est d'avis que la décision du Conseil fédéral de sortir du nucléaire sera extrêmement coûteuse et nécessitera des alternatives efficaces. Soulignant que l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste a contribué à améliorer l'économie américaine, M. Baettig estime qu'une telle opportunité devrait être saisie et demande si Delémont et l'agglomération planchent sur des projets d'évaluation des ressources et d'exploitation de gaz et de pétrole de schiste. D'autre part, il souhaite savoir si Celtique Energie a reçu un mandat dans ce cadre.

M. Jean-Yves Gentil indique que cette société n'a reçu aucun mandat de Delémont ou sa région. De plus, ni la Ville ni l'agglomération ne mènent actuellement des projets s'agissant du gaz et du pétrole de schiste. Celtique Energie a contacté le Canton, lequel n'accordera aucune autorisation dans la recherche d'hydrocarbures ce domaine, comme il l'a indiqué au Parlement en 2011, vu les inconvénients considérables de la technique d'extraction. De plus, M. Gentil précise que le Conseil constitutionnel français a décidé d'interdire la fracturation hydraulique et que l'exploitation du gaz de schiste aux USA n'est plus aussi intéressante. Il informe également qu'une pétition signée par plus de 10'000 personnes à Noiraigue s'opposant à tout forage dans cette localité a été déposée au Grand Conseil neuchâtelois, ce qui pourrait se produire également dans le Jura. M. Gentil met en exergue les conséquences néfastes de l'exploitation de cette ressource pour l'environnement, comme en témoignent les expériences réalisées aux Etats-Unis et en Europe de l'est. A l'instar de la Confédération et du Canton, Delémont base sa stratégie sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, raison pour laquelle le Conseil communal refuse toute exploitation d'énergie fossile.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait.

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.12/13 - "QUELLE POLITIQUE DU LOGEMENT POUR DELÉMONT ?"**, **PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

Point reporté.

7. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.13/13 - "SALAIRES MINIMUMS : QUE FAIT LA COMMUNE ?"**, **CS•POP•VERTS, MME PAOLA STANIC**

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, à la suite de l'acceptation de l'instauration d'un salaire minimum dans le Canton par vote du 4 mars dernier, indique que son interpellation vise à obtenir des renseignements quant à la politique salariale de la Ville et sa conformité avec le vote précité. Selon les informations reçues depuis le dépôt de l'intervention, aucun revenu de la Commune n'est inférieur à cette limite, ce dont elle se réjouit. Si l'Exécutif le confirme, elle indique que les deux dernières questions de l'interpellation et son titre ne sont plus d'actualité. En revanche, elle souhaite que la statistique requise au premier point soit fournie

par souci de transparence, notamment. Par ailleurs, Mme Stanic souligne que, en comparaison du minimum vital du droit des poursuites, un salaire de quelque Fr. 3'500.- net par mois ne permet de faire vivre qu'une personne, alors qu'il représente souvent le revenu d'un couple.

M. Pierre Kohler, maire, confirme qu'aucun salaire inférieur à Fr. 4'000.- n'est versé au personnel communal, qui perçoit les revenus bruts suivants

- 3 employés bénéficient d'un salaire entre Fr. 4'474.- et Fr. 4'760.- (2 % des fonctionnaires) ;
- 60 employés bénéficient d'un salaire entre Fr. 5'000.- et Fr. 6'000.- (33 % des fonctionnaires) ;
- 65 employés bénéficient d'un salaire entre Fr. 6'000.- et Fr. 7'000.- (36 % des fonctionnaires) ;
- 23 employés bénéficient d'un salaire entre Fr. 7'000.- et Fr. 8'000.- (13 % des fonctionnaires) ;
- 18 employés bénéficient d'un salaire entre Fr. 8'000.- et Fr. 9'000.- (10 % des fonctionnaires) ;
- 11 employés bénéficient d'un salaire entre Fr. 9'000.- et Fr. 13'000.- (6 % des fonctionnaires).

De plus, M. Kohler souligne la particularité delémontaine qui veut que les collaborateurs perçoivent un 13^e salaire partagé, situé à Fr. 6'960.-, duquel déduire une réduction de 1.8 % calculée sur le salaire annuel.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, est satisfaite.

8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.14/13 - "TRANSFORMATION DE L'ALLOCATION DE NAISSANCE EN BONS CADEAUX", CS•POP•VERTS, MME PAOLA STANIC**

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, relevant l'importance des objectifs de soutien aux familles et de promotion du commerce local, estime leur combinaison inappropriée dans le cadre de l'allocation de naissance. A son sens, la Ville peut, parallèlement à ce soutien financier, s'associer aux commerçants en vue d'un cadeau aux familles qui accueillent un nouvel enfant mais elle regrette que l'allocation de naissance ait été transformée en bons cadeaux. Relevant l'utilité de ce geste pour les familles delémontaines, Mme Stanic est d'avis qu'il doit se faire en argent, vu qu'il représente une prestation. D'autre part, elle craint que la transformation de l'allocation en bons représente un premier pas vers sa suppression, étant donné qu'un cadeau n'est, par définition, pas nécessaire. Cet acte lui semble maladroit, d'autant que le Conseil communal cherche à accroître la population de la ville et à augmenter son attractivité. En dernier lieu, elle estime que le montant de l'allocation pourrait être augmenté à Fr. 750.-, pour retrouver son niveau antérieur.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle le souhait du Conseil communal de supprimer cette allocation dont le coût atteint quelque Fr. 60'000.- annuellement, étant donné qu'elle avait été instaurée en raison des faibles allocations familiales de l'époque. De plus, elle avait pour but de créer une sorte de concurrence entre commune, pour attirer de nouveaux habitants. M. Kohler souligne les différentes interventions du Législatif pour soutenir le commerce local, raison pour laquelle l'allocation de naissance est désormais distribuée sous forme de bons de l'Union des commerçants, acceptés dans la très grande majorité des magasins. Finalement, M. Kohler indique que la distribution de bons cadeaux a permis au Conseil communal de négocier avec l'Union des commerçants une ristourne de 10 % sur ceux-ci.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, n'est pas satisfaite.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.15/13 - "LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS, STAGIAIRES ET JEUNES EN PREMIER EMPLOI", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, est d'avis que le futur Campus de la Haute Ecole renforcera l'attractivité de Delémont et l'intérêt des jeunes à y faire leurs études, tout en relevant que les quelques années passées dans une ville peuvent créer des liens et des racines. Ce temps est apprécié selon la renommée de l'école et l'attractivité de la ville, par ses offres en matière culturelle, sportive ou commerciale, son ambiance, la convivialité de ses habitants et ses espaces publics, notamment. D'autre part, l'offre en logements est l'une des difficultés auxquelles se heurtent les étudiants et les jeunes débutant dans la vie professionnelle. Entre autre alternative, M. Nusbaumer relate les diverses possibilités de logement, notamment la structure d'accueil modeste, qui n'existe pas à Delémont et objet de son interpellation. Il relève l'objectif solidaire, consistant à soutenir financièrement les jeunes pour les loger, et social, afin de leur permettre de s'épanouir par des contacts avec d'autres étudiants et stagiaires. En dernier lieu, il souligne l'importance d'inciter l'étudiant à rester sur place à la fin de ses études.

M. Nusbaumer relève l'intérêt des logements d'étudiants, pour autant que leur loyer soit abordable et qu'ils soient accessibles à des jeunes se trouvant entre la vie estudiantine et la vie professionnelle, moment parfois difficile sous l'angle financier. Ils peuvent également accueillir des jeunes en premier emploi ou des étudiants venant en couple avec enfants. L'interpellation concerne donc également des Jurassiens qui

reviennent, que l'on entend inciter à revenir après leurs études à l'extérieur ou qui bénéficient de moyens financiers restreints. Ainsi, M. Nusbaumer demande au Conseil communal de rechercher les voies et moyens pour favoriser l'accueil d'étudiants ou de jeunes diplômés, par la réalisation d'une maison d'étudiants, offrant des loyers avantageux.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal planche depuis plusieurs années sur ce sujet, vu l'éventuelle implantation de la HEP BEJUNE à Delémont mais également en raison des demandes d'institutions, comme le Cabi ou l'hôpital, notamment. Ainsi, des discussions sont en cours depuis près de deux ans avec différents partenaires pour trouver un site, des investisseurs et des sociétés habilitées à réaliser de telles constructions. M. Kohler espère que le projet en cours pourra se concrétiser d'ici à 2014, étant d'avis que le projet de Campus pourra accélérer le processus.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, est satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Jude Schindelholz, PS, relève l'intérêt de l'interpellation qui prouve, selon lui, que le Conseil communal peut se donner les moyens de poursuivre des idées. Toutefois, il souligne que les étudiants ne représentent pas le seul groupe de population nécessitant une aide pour se loger. Aussi, il invite le Conseil communal à s'engager pour d'autres groupes et relève une incohérence, à son sens, du groupe PDC-JDC, qui souhaite se dessaisir d'une partie du patrimoine communal à loyers bon marché mais qui entreprend des démarches en vue de créer des logements destinés à un groupe spécifique, ce qu'il regrette. Néanmoins, il se réjouit du soutien de ce groupe en faveur du développement d'une politique du logement.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.16/13 - "LES ÉOLIENNES NE BRASSENT-ELLES QUE DE L'AIR ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur les difficultés que rencontrent les Services industriels de Genève, qui pilotent différents projets éoliens, rapporte plusieurs articles de presse à ce sujet et indique que des investissements risqués de près de 46 millions de francs se sont soldés par un échec, ce qui provoque des inquiétudes, étant donné que Delémont est tributaire de l'évolution de cet organisme. Rappelant la démission de son directeur, M. Baettig met en évidence la lourdeur des procédures administratives et d'implantation, qui ne rassurent pas les oppositions locales. Il estime que les relations entre la Commune et Ennova sont opaques et se demande ce qu'il adviendra du projet de la Haute-Borne, à la suite de l'opposition formulée par la population de Bourrignon. De plus, selon ses renseignements, Delémont aurait perçu un demi-million de francs au moins et souhaite des éclaircissements à ce sujet, entre autres ce qu'il adviendra de cette somme en cas de non-réalisation du projet. M. Baettig souhaite savoir comment ce montant a été utilisé.

M. Jean-Yves Gentil infirme les propos de M. Baettig en ce qui concerne les relations du Conseil communal avec les promoteurs du parc éolien de Delémont. Rappelant que les Services industriels genevois sont aptes à négocier avec les sociétés disposant du savoir-faire en matière d'éolien, M. Gentil souligne que le choix porté sur Ennova leur appartient. Delémont, tout comme Bourrignon, est actionnaire minoritaire de la société Parc éolien de Delémont SA dont elle possède 10 % des actions, c'est-à-dire Fr. 10'000.-. De plus, non pas un demi-million de francs mais Fr. 170'000.- ont été versés à la Commune pour prestations et services rendus, qui concernent notamment l'indemnisation des propriétaires fonciers. Dans ce cadre, Fr. 80'000.- ont été reversés aux bourgeoisies de Delémont et Bourrignon et à cinq agriculteurs, de même que Fr. 10'000.- à la commune de Bourrignon, laquelle a également touché Fr. 100'000.- dans le cadre de la convention de collaboration. Les Fr. 90'000.- restants figurent aux comptes 2010 de la Commune, sous la rubrique "Produits extraordinaires". M. Gentil insiste sur le fait que Delémont n'a rien investi dans cette société ou ce projet et rapporte la préoccupation du Conseil communal quant aux relations délicates entre les Services industriels de Genève et Ennova, raison pour laquelle une rencontre a été organisée avec ces deux sociétés. Au cours de la discussion, des informations rassurantes quant à la viabilité du projet ont été données mais le Conseil communal attend le résultat des audits menés par les Services industriels genevois, dont semble déjà disposer la presse, ce dont le Conseil communal s'assurera. M. Gentil met en évidence la faible marge de manœuvre de la Ville vu sa participation minoritaire, qui lui permet tout de même de disposer d'une certaine richesse. Le Conseil communal entend poursuivre ce dossier, les études confirmant sa faisabilité, et conserver ou récupérer les conventions passées avec les différents partenaires. De plus, il suivra cette affaire au plus près des intérêts des citoyens, relevant que cette solution est d'avenir, pour autant qu'elle s'applique dans une large concertation et le consensus.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle que la Commission de gestion et de vérification des comptes, dont faisait partie M. Baettig à l'époque, avait suspecté des éléments troubles dans les projets dont il est question. Il semblait également que la Ville avait conclu des démarches qui ont paru quelque peu hasardeuses, mais sans excès, vu qu'il s'agissait de technologies nouvelles, dans lesquelles une part de risque existe. Tirant un parallèle avec le développement ferroviaire, M. Ribeaud indique que la Confédération l'avait coordonné, ce qui pourrait également se produire avec l'éolien. Il rappelle aussi que les engagements de la Commune étaient clairement définis et qu'elle avait accès aux données techniques, entre-temps générées par l'antenne de la Haute-Borne.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/13 - "STATIONS DE RECHARGE PUBLIQUES POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER

M. Christophe Günter, PLR, estime que dans un avenir proche, les cyclistes effectuant des trajets relativement longs avec leur vélo électrique détermineront leur itinéraire selon les commodités, comme le pratiquent les automobilistes. Il précise que ce genre de cycle, une fois l'accu vide, est lourd et difficile à manier, d'où l'idée d'offrir la possibilité de recharger gratuitement les batteries en ville, ce qui laisserait au détenteur, durant ce temps, l'opportunité de découvrir Delémont. La création de stations de recharge, par exemple aux abords de la vélostation ou de l'Hôtel de Ville, devrait être promue par une signalisation sur des cartes cyclistes et dans les itinéraires déjà créés, à coordonner éventuellement avec Jura Tourisme, entre autres. Ce principe existe déjà pour les camping-cars, pour lesquels les bornes euro sont clairement signalées.

M. Jean-Yves Gentil indique que le Conseil communal n'est pas entièrement convaincu de la nécessité de créer à Delémont un réseau de stations de recharge pour vélos électriques, vu qu'ils sont moins utilisés pour la randonnée que pour se rendre d'un endroit précis à un autre. D'autre part, les cycles et leur batterie ne sont pas forcément compatibles. Toutefois, vu le peu de succès rencontré par les Publibikes et les discussions pour pallier cette situation et constatant les réflexions en cours de l'association Pro Vélo, l'Exécutif est d'avis que ce postulat peut être inclus dans l'étude en cours. De plus, l'encouragement à la mobilité douce et de ce type de bicyclette l'emporte sur l'ampleur de la facture d'électricité générée par la recharge ponctuelle de batteries. Dans ces circonstances, le Conseil communal invite à accepter le postulat.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, rapporte le scepticisme de son groupe face à ce postulat, estimant que l'aspect touristique n'est pas un critère approprié, les utilisateurs empruntant des parcours prédéterminés, dont la longueur correspond à leurs capacités. Sur le plan technique, outre la compatibilité des recharges, chaque cycliste devrait emporter son propre chargeur intermédiaire et la recharge complète d'une batterie peut prendre plusieurs heures. A son sens, même si le coût de la recharge, entre 10 et 15 cts, n'est pas prépondérant, il n'est pas favorable au fait de laisser penser que l'électricité est gratuite, ce qu'il qualifie de biais psychologique. Pour ces raisons, le groupe PCSI refusera le postulat.

M. Jean-Yves Gentil est d'avis qu'il appartient à un service public de réfléchir à la mise à disposition de ce type d'énergie. Il rappelle que le postulat est accepté à titre d'analyse, afin d'en déterminer les solutions potentielles. A son sens, il ne s'agit pas d'un biais psychologique mais d'une mission de service public.

DECISION : le postulat 4.03/13 - "Stations de recharge publiques pour vélos électriques", PLR, **M. Christophe Günter**, est refusé par 17 voix contre 15.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/13 - "A QUAND UN PRIX FAMILLE POUR LES PISCINES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, indique que de nombreuses infrastructures de France, par exemple, offrent des prix pour les familles, avec des rabais avantageux, ce qui reste peu courant en Suisse. Relevant qu'avoir des enfants en Suisse représente un des principaux facteurs de risque de pauvreté, M. Montavon précise les tarifs actuels de la piscine plein air, atteignant Fr. 22.- pour une famille avec trois enfants, ce qu'il trouve onéreux. De plus, même si le concept actuel consiste à offrir des prix d'abonnements décroissants soumis à des déductions, le prix se monte, pour la même famille, à Fr. 180.-, ce qui n'est pas intéressant pour les baigneurs occasionnels ou les vacanciers. D'autres modèles de tarification pourraient être instaurés, notamment l'achat d'une carte de Fr. 25.- valable trois mois et permettant d'obtenir des entrées à prix bas. De plus, certaines villes, comme Nyon ou Genève, prévoient durant la belle saison des tarifs pour les parents identiques à ceux des enfants. Finalement, à Tavannes et

Tramelan, chaque élève peut acheter un abonnement annuel pour la piscine et la patinoire, au prix de Fr. 10.-, modèle auquel M. Montavon est favorable. En dernier lieu, il précise qu'en 2012, les piscines delémontaines ont rapporté Fr. 547'000.- et coûté 1.83 million de francs. Aussi, il demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'offrir un nouveau tarif avec un prix famille.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal a l'intention d'étudier les tarifications possibles pour favoriser les familles, même si des investissements ont été consentis récemment pour améliorer l'attractivité de la piscine pour les familles, par le toboggan et le bassin pour les tout-petits, ces installations n'ayant conduit qu'à une très légère augmentation des prix des entrées. Aussi, il suggère d'accepter ce postulat afin que la Ville étudie les variantes suggérées et leurs implications financières.

DECISION : le postulat 4.07/13 - "A quand un prix famille pour les piscines", PDC-JDC, M. Olivier Montavon, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/13 - "PRÉVENIR ET RÉGLER LES INSTALLATIONS INTEMPESTIVES ET ILLÉGALES DE GENS DU VOYAGE SUR DES TERRAINS PRIVÉS PAR UNE PROCÉDURE CLAIRE ET RESPONSABILISANTE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelant les récentes installations de Gens du voyage sur des terrains privés, estime les solutions trouvées insatisfaisantes, les propriétaires ayant dû régler ce problème eux-mêmes. A son sens, ce genre d'événements se produira de plus en plus avec la libre circulation. Chaque canton devant disposer d'une aire d'accueil, celle du Jura fermera bientôt et une autre est prévue, dont les détails ne sont pas encore communiqués. Selon les renseignements de M. Baettig, cette place se situerait à proximité de la caserne de Bure, dont il doute qu'elle sera utilisée, vu que les Gens du voyage se stationnent dans les lieux proches des nœuds routiers et offrant des infrastructures telles que les sanitaires des commerces, restaurants et piscines. Aussi, il met en garde contre cette solution, qu'il qualifie d'utopique et à laquelle la population pourrait s'opposer. A son sens, pour éviter de tels événements, qui interviennent selon un procédé déterminé, une négociation doit intervenir avant l'installation, avec la collaboration de la police et des gardes-frontières, de manière à pouvoir s'enquérir des intentions du groupement. Elle permettrait de régler le problème des frais, en réclamant une garantie.

M. Pierre Kohler, maire, relève que les deux événements que Delémont a connus cette année ne sont pas aussi catastrophiques, la police et la Justice - disponibles à toute heure - ayant agi intelligemment et avec doigté pour parvenir à une indemnisation des propriétaires de terrains. L'Exécutif suggère de rejeter la motion étant donné que le Gouvernement jurassien est en discussion pour obtenir un terrain officiel permettant l'accueil des Gens du voyage, dont il ne connaît pas encore le lieu. Le Conseil communal ne voit d'ailleurs pas le problème que le site de la Place d'armes de Bure pourrait poser. M. Kohler estime qu'il n'appartient pas aux communes de légiférer à ce sujet, d'autant qu'elles risqueraient d'être en contradiction avec le droit supérieur.

M. André Parrot, CS•POP•Verts, favorable à l'idée de départ de la motion, s'oppose à son message sous-jacent. Interpellé par la problématique des Gens du voyage, il indique être intervenu à plusieurs reprises au Parlement, notamment par le dépôt d'une motion, que le groupe UDC semble n'avoir pas soutenue. Cette intervention suggère la création d'aires d'accueil contrôlées et pérennes pour cette communauté, avec accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires. M. Parrot estime que les événements de cet été ne doivent pas être banalisés et que des mesures transitoires doivent être prises. Pour ce faire, il propose de refuser la présente motion et indique qu'il déposera une intervention demandant une solution transitoire et équitable pour tous avant la création des aires d'accueil pour les Gens du voyage par le Canton.

M. Francis Charmillot, PS, indique que son groupe s'opposera également à cette motion, au vu des démarches entreprises au niveau cantonal. Il espère que la solution préconisée pour le Jura obtiendra le soutien des Autorités, y compris des personnes proches de l'UDC, un espace devant être trouvé pour cette communauté. M. Charmillot admet que les Gens du voyage ont des principes et des coutumes différents et qu'ils se rendront toujours plus souvent en Suisse, la pauvreté en Europe les incitant à circuler comme moyen de survie. Aussi, il estime qu'une solution responsabilisante doit être retenue, qui passe par la création d'une aire d'accueil. Selon lui, dès leur arrivée, les Gens du voyage doivent être guidés et informés quant aux conditions selon lesquelles ils seront accueillis. Des garanties devront être exigées, afin que chacun y trouve son compte. A son sens, quelques personnes devraient être formées afin de négocier avec dignité et humanité, en évitant le rapport de force. En ce sens, son groupe fait confiance au projet cantonal.

DECISION : la motion 5.14/13 - "Prévenir et régler les installations intempestives et illégales de Gens du voyage sur des terrains privés par une procédure claire et responsabilisante", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 34 voix contre 4.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.15/13 - "DES PASSAGES PIÉTONS ACCESSIBLES À TOUS", PS, MME MURIELLE MACCHI

Mme Murielle Macchi, PS, relève que les barrières architecturales sont encore trop nombreuses, malgré l'introduction, en 2003, de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). S'agissant de Delémont, elle regrette que les réfections de trottoirs proches de lieux publics ne tiennent pas compte de ces dispositions, s'appuyant sur deux exemples aux abords d'un établissement médico-social et devant les Ateliers protégés, dont les résidants sont limités dans leurs capacités de déplacement. Elle souligne que de nombreux lieux restent inaccessibles ou difficiles d'accès pour les personnes handicapées et précise que la LHand tient compte des différents handicaps afin de ne pas les opposer. Encourageant les services techniques à consulter ces fiches techniques, elle insiste sur celles concernant les bordures et surfaces piétonnes sans obstacles, qui décrivent les éléments de séparation et les exigences en termes de marquage des équipements. S'agissant des lignes de guidage en particulier, elles sont obligatoires, comme le précise la LHand. Quant aux piquets antistationnement, notamment à la gare, ils sont contraires à cette loi qui les bannit. La motion concerne également les aménagements autour des trottoirs, comme les poteaux de signalisation ou les signaux, de même que les passages pour piétons ou les revêtements de chaussées, permettant une déambulation en sécurité. Par cette motion, Mme Macchi demande de mener une réflexion globale concernant les trottoirs et d'adapter les passages pour piétons non conformes lors de futurs travaux, ce qui profitera à l'ensemble de la population.

Mme Françoise Collarin souligne l'importance qu'accorde la Ville à l'accessibilité des personnes handicapées et suggère d'accepter la motion afin de réaliser un inventaire et de résoudre autant de problèmes que possible. Elle précise qu'en principe, et dans la mesure du possible, les services techniques prennent toute mesure pour adapter au mieux les passages pour piétons. Quant aux lignes de guidage, il appartient aux CFF d'entreprendre les démarches qui s'imposent.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, respecte les personnes handicapées, dont il relève la capacité d'adaptation dans la vie de tous les jours, en contournant par exemple des obstacles. En ce qui concerne la présente motion, il souhaite savoir si elle est soutenue par les handicapés ou si elle relève de l'idée que certains se font des handicaps.

Mme Murielle Macchi, PS, souligne que les lignes de guidage ne concernent pas uniquement les voies CFF mais également les zones piétonnes dépourvues de trottoirs, et renseignent les malvoyants sur les changements de direction ou les carrefours. Elle précise encore être confrontée professionnellement chaque jour à des personnes handicapées, qui émettent régulièrement des plaintes quant aux trottoirs contenant des nids de poule ou étant de biais, par exemple. La requête provient plutôt de personnes âgées et non de personnes parapégiques.

DECISION : la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous", PS, Mme Murielle Macchi, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

15. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/13 - "MEURTRES EN SÉRIE D'ESPÈCES INDIGÈNES : DES MESURES SIMPLES À PRENDRE ?" ,UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que les mesures décrites lors du développement du postulat sont maintenues, les contacts avec les sociétés ayant lieu en vue de la stérilisation des chats errants. De plus, une information sera diffusée au printemps dans le *Delémont.ch*.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.01/13 - "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DES AUTORITÉS COMMUNALES", PS, M. ALPHONSE POUPON

M. Pierre Kohler, maire, indique que la motion a été réalisée, vu que la population statuera sur une modification du Règlement d'organisation de la Commune le 24 novembre prochain.

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.02/13 - "MESURES VISANT À COMPENSER LA BAISSSE DES RENTRÉES FISCALES INDUITE PAR L'HARMONISATION FISCALE DES COUPLES MARIÉS", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Pierre Kohler, maire, se basant sur le principe d'augmenter l'assiette fiscale par un accroissement de la population, invite cette dernière à accepter le projet du Creux-de-la-Terre, le 24 novembre également. S'agissant des finances, il indique que le budget 2014 est déficitaire et qu'il tient compte de la perte fiscale engendrée par l'égalité de traitement entre couples mariés et concubins, de même que de la baisse de la

pression fiscale de 1 %, qui provoquent un manque à gagner annuel de Fr. 850'000.-, respectivement de Fr. 400'000.-.

18. **RÉPONSE À LA MOTION 5.03/13 - "SÉCURITÉ DES ENFANTS", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ-AESCHBACHER**

Point reporté.

19. **RÉPONSE À LA MOTION 5.05/13 - "UN SOUTIEN COMMUNAL POUR TROUVER UN LOCAL COMMUN AUX SOCIÉTÉS LOCALES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal est prêt à mettre à la disposition des sociétés locales un bâtiment situé à la rue des Pelletiers. L'Exécutif attend des associations qu'elles se fédèrent, entre autres pour la gestion du local mis à disposition gratuitement moyennant prise en charge des frais de chauffage et d'électricité. M. Kohler souligne que de nombreuses associations se réunissent dans des locaux existants ou des restaurants, lesquels apprécient de les recevoir. Mme Gelso poursuit les démarches dans ce dossier.

M. Jude Schindelholz, PS, rappelle la demande de la motion de créer un groupe de travail pour trouver un local pour les associations, la solution du Conseil communal allant dans le sens inverse. M. Schindelholz n'est pas insatisfait des démarches mais relève que le local ne pourra pas répondre à l'ensemble des besoins et il espère que l'Exécutif poursuive le processus, considérant le site proposé très excentré. A son avis, la réflexion en cours visant la mise à disposition des rez-de-chaussée inoccupés en Vieille Ville devrait continuer, ce qui pourrait également satisfaire les restaurateurs du lieu.

M. Pierre Kohler, maire, estime qu'il appartient en premier lieu aux associations elles-mêmes de trouver des locaux, ce que réalisent parfaitement certaines d'entre elles. Pour les autres, la Commune propose la mise à disposition d'un local, en fonction de ses biens immobiliers, qui pourra toujours faire l'objet de critiques où qu'il se situe. Quant à la Vieille Ville, un groupe planche sur une réflexion semblable et les associations sont libres de contacter les propriétaires de bâtiments en vue de la mise à disposition de leur rez-de-chaussée.

20. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/13 - "AVENIR DE LA PUCE VERTE À DELÉMONT", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

M. Pierre Chételat, PLR, est satisfait.

21. **RÉSOLUTION INTERPARTIS 1.03/13 - "OUI LE 24 NOVEMBRE", M. FRANCIS CHARMILLOT**

M. Francis Charmillot, PS, développe cette résolution signée par l'ensemble des membres présents, ce dont il se réjouit, cette intervention visant à sensibiliser la population sur l'importance du vote cantonal du 24 novembre. En particulier, un effort d'information envers la jeunesse doit être fait.

DECISION : la résolution interpartis 1.03/13 - "Oui le 24 novembre", M. Francis Charmillot, est acceptée à l'unanimité.

22. **RÉSOLUTION 1.04/13 - "REVOTONS DE MANIÈRE TRANSPARENTE ET ÉQUITABLE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Mme Anne Froidevaux, présidente, indique que cette résolution ne sera pas débattue, étant donné qu'elle n'a obtenu que sept signatures, alors que dix sont nécessaires pour l'ouverture de la discussion.

23. **DIVERS**

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, remercie M. Baettig pour sa résolution qu'elle apprécie. Après lecture de l'avis de droit, elle l'estime très partial, de même que la décision prise par le Bureau lors de la séance précédente, qui l'a fortement étonnée. Elle indique comprendre désormais l'importance des intérêts personnels, les siens de même que ceux des décideurs, et informe qu'elle requerra la position du Service des communes quant à cet avis de droit, qu'elle considère comme non étayé.

Ont été déposés :

- **résolution 1.03/13** - "Oui le 24 novembre", PS, M. Francis Charmillot
- **résolution 1.04/13** - "Revotons de manière transparente et équitable...", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.08/13** - "Pérennité de l'école du Gros-Seuc", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **motion 5.16/13** - "Pour une solution transitoire et équitable pour tous avant la création des aires d'accueil des gens du voyage", CS•POP•Verts, M. André Parrat

La séance est levée à 21 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay

Delémont, le 12 novembre 2013